

COMMUNIQUÉ N°2023 - 00000018 MESRS - SG

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

Le Gouvernement de la République Populaire de Chine a mis à la disposition de la République du Mali, au titre de l'année universitaire 2024-2025, quatorze (14) bourses d'études pour les études de **Master** et de **Doctorat**.

Lesdites bourses couvrent le billet d'avion aller-retour, les frais d'études, les frais de logement à l'université, l'allocation de vie quotidienne et l'assurance médicale élémentaire en Chine.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être de nationalité malienne ;
- avoir au moins la Licence et être âgé de 35 ans au plus pour les postulants au Master ;
- avoir le Master ou le DEA et être âgé de 40 ans au plus, pour les postulants au Doctorat.

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** indiquant le contact téléphonique et précisant le niveau d'études sollicité (**Master ou Doctorat**) ;
- trois (03) copies du certificat de nationalité malienne dont l'original ;
- trois (03) copies du casier judiciaire dont l'original ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) photos d'identité récentes ;
- deux (02) copies de la traduction légale en anglais ou en chinois de l'attestation de la Licence, du Master ou du DEA ;
- deux (02) copies de la traduction légale en anglais ou en chinois du relevé de notes de chaque année d'études de la Licence, du Master ou du DEA ;
- une (01) copie en français authentifiée et certifiée conforme à l'original du diplôme de la Licence, du Master ou du DEA ;
- une copie en français certifiée conforme du relevé de notes de chaque année d'études universitaires de la Licence, du Master ou du DEA ;
- une attestation de niveau en anglais ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger ;
- trois (03) copies de la lettre d'habilitation de la filière pour les diplômes obtenus dans les établissements d'enseignement supérieur privé.

Les dossiers dûment constitués doivent parvenir à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au plus tard le samedi **9 décembre 2023 à 14h30 mn.**

NB :

- 1- Les professionnels (fonctionnaires de l'état et des collectivités) doivent ajouter à leurs dossiers de candidature l'autorisation de leur service ou structure employeur ;
- 2- Les candidats doivent disposer d'une attestation de niveau en anglais ;
- 3- Les frais de traitement de dossier s'élèvent à Cinq mille (5000) francs CFA. Ils sont non remboursables.

Procédure de traitement : Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique proposera les 40 meilleurs dossiers, classés par ordre de mérite, à la partie chinoise qui sélectionnera 14 dossiers.

Bamako, le 01 DEC 2023



**P/Le Ministre P.O,
Le Secrétaire Général,**

Dr Amadou OUANE

Chevalier de l'ordre National